

SESSION FORMATION  
MOBILITÉ, RÉSEAUX ET SYSTÈMES DE TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES  
TRAFIC, EXPLOITATION, SÉCURITÉ ROUTIÈRE, ITS



## Mettre en oeuvre les équipements de la route en milieu interurbain - signalisation et dispositifs de retenue

RÉF: 9208-11

### EN BREF

La signalisation et les équipements de la route évoluent avec les changements de pratiques de déplacement et doivent garantir la sécurité optimale à l'utilisateur.

### THÉMATIQUES

Les fondements juridiques et réglementaires. Les dispositifs de retenue. La signalisation (horizontale, verticale et temporaire). La qualification des équipements

#### CETTE FORMATION S'ADRESSE À

Services techniques des collectivités territoriales (services aménagement, entretien, exploitation de la voirie, sécurité routière), services entretien et exploitation des sociétés d'autoroutes, DDT, DIR, DREAL, Etablissement Public d'Etat, bureaux d'études, fabricants de matériel de signalisation et de dispositifs de retenue.

#### PRÉ-REQUIS NÉCESSAIRE

**Merci de vous reporter au paragraphe présentant le profil des participants.**

### OBJECTIFS

CERNER les règles en matière d'équipements de la route en milieu interurbain.  
METTRE EN PLACE la signalisation en fonction des aménagements et du type de route.  
PROCÉDER à des choix en matière d'équipements, garantissant un maximum de sécurité dans le respect des normes en vigueur.  
IDENTIFIER les risques pénaux encourus en cas d'accident et de recours.

NB : dans le cadre d'une montée en compétence sur la signalisation interurbaine, cette session de formation vous apporte les fondamentaux nécessaires pour ensuite vous diriger vers les stages d'approfondissement sur les différents types d'équipements.

### INFORMATIONS PRATIQUES

Date : du 27 au 29 septembre 2017 - Durée : 3 jours (21 heures)

Tarif : 2 050,00 € HT + TVA (Déjeuners inclus)

Lieu : France Paris

### COORDINATION

Christophe SIMONET, Chargé d'études, CEREMA/DTerSO

Jean-Claude CELLE, Consultant expert, en équipements de la route

### PROGRAMME DÉTAILLÉ ET HORAIRES

#### MERCREDI 27 SEPTEMBRE

9h00

Introduction et présentation de la session

#### Fondements juridiques et réglementaires

9h30

Jean-Claude CELLE

La réglementation  
Les ressources disponibles

10h45

Alain PRACHE, *Magistrat Honoraire*

Les aspects juridiques  
Les problèmes de contentieux

#### Dispositifs de retenue

14h30

Patrice DELASALLE, *CEREMA/DTerNC*

Les différents dispositifs : conditions d'emploi et d'implantation

Fin de la journée à 18h00

#### JEUDI 28 SEPTEMBRE

#### Signalisation

9h00

Christophe SIMONET, *CEREMA/DTerSO*

La signalisation verticale de police

14h00

Christophe SIMONET

La signalisation temporaire

16h30

Nathalie DEMEURISSE, *CEREMA Sud Ouest*

signalisation verticale de direction

Fin de la journée à 18h00

#### VENDREDI 29 SEPTEMBRE

#### Signalisation (suite)

8h30

Jean-Claude CELLE

La signalisation horizontale et le balisage

#### Etudes de cas

11h15

Jean-Claude CELLE

Etudes de cas sur la signalisation horizontale et verticale  
: Travail en sous groupes

14h00

Jean-Claude CELLE

Suite des études de cas : restitution et correction

16h00

Conclusion et évaluation de la session

Fin de la session à 16h30